

## Communiqué de Presse

### Centralisation des services aux guichets

**Dans le but de répondre avec efficacité au citoyen, tout en respectant les règles en vigueur concernant le coronavirus, la police neuchâteloise centralise ses services aux guichets, dès le mardi 17 mars 2020.**

La police neuchâteloise centralise ses services aux guichets sur trois sites afin d'assurer un service de proximité auprès du public en respectant les règles en vigueur dans la crise du coronavirus.

Dès le mardi 17 mars 2020, seuls les postes de :

**Neuchâtel – BAP** – Rue des Poudrières 14 (032 889 96 00)

**La Chaux-de-Fonds– SISPOL** – Passage de la Bonne-Fontaine 36 (032 889 72 72)

**Fleurier** – Rue du Grenier 2 (032 889 62 27)

seront en mesure d'accueillir les citoyens ayant besoin des services de la police neuchâteloise.

Toutefois, avant de se déplacer dans un de ces trois postes, il y a lieu de prendre contact téléphoniquement ou d'utiliser l'application E-Police ( [www.suisse-epolice.ch](http://www.suisse-epolice.ch) ) qui permet de déclarer par voie électronique et 24 h / 24h des vols simples, des dommages à la propriété ou des pertes de plaques d'immatriculation par exemple.

Il est également toujours possible de se renseigner **téléphoniquement** auprès des postes de police de :

Colombier (032 889 73 60)

Cernier (032 889 80 80)

Le Landeron (032 889 62 32)

La Tène (032 889 62 31)

Le Locle (032 889 10 17)

En cas de situation particulière, un policier pourra également faire le déplacement auprès de la personne requérante.

Bien évidemment le numéro d'urgence 117 reste d'actualité.

Nous remercions la population pour sa compréhension.

Neuchâtel, le 16 mars 2020

**Cellule communication ORCCAN**  
**Communication.orccan@ne.ch**